



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 juin 2000
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarantième session

5-30 juin 2000 (Partie I)

Point 8 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de la première partie de sa quarantième session

Additif

Rapporteur : M. Amjad Hussain B. Sial (Pakistan)

Questions relatives au programme : projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (point 3 b) de l'ordre du jour)

Programme 8. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement

1. À sa 11e séance, le 14 juin 2000, le Comité a examiné le programme 8 du projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005, Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement.
2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et a répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité.

Débat

3. Les participants ont exprimé un appui résolu au programme et à son objectif de plaider en faveur de l'Afrique afin de faciliter la relance économique et le développement durable de la région. On a souligné que la situation de l'Afrique était toujours source de vive préoccupation pour la communauté internationale et qu'il fallait continuer à accorder la priorité au développement de ce continent au cours de la période 2002-2005.
4. On a fait valoir que l'Afrique, outre ses propres efforts, avait besoin d'une assistance concrète et efficace et que la communauté internationale devait augmenter l'appui technique et financier qu'elle apportait aux pays africains. On a fait ressortir l'importance d'un système juste et équitable qui permettrait à l'Afrique d'être inté-

grée dans l'économie mondiale et de bénéficier des effets de la mondialisation. Les défis et opportunités découlant de la mondialisation auraient dû être mentionnés dans la teneur du programme.

5. Des informations auraient dû être fournies sur l'effet global des diverses initiatives consacrées à la relance économique et au développement en Afrique. Le programme devait faire référence aux objectifs fixés au niveau international en ce qui concerne les flux de ressources.

6. Il a été noté que les indicateurs de résultat étaient prudents et modestes et ne reflétaient pas la détresse de l'Afrique ni les besoins des pays de la région. Dans les sous-programmes 1 et 2, les indicateurs retenus ne permettaient pas d'évaluer convenablement l'appui de la communauté internationale.

7. L'importance du microcrédit pour favoriser le développement économique a été soulignée et il a été proposé d'y faire référence dans la stratégie du programme.

8. Il a été observé que la coopération Sud-Sud aurait dû être décrite de façon plus précise, notamment par des exemples concrets.

Conclusions et recommandations

9. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le programme 8 du projet de plan à moyen terme pour la période 2000-2005, sous réserve des modifications ci-après :

a) *Au paragraphe 8.11*, première ligne, après le mot « comprennent », insérer un nouveau point libellé comme suit : « a) une augmentation du montant des flux de ressources destinées à l'Afrique (en gardant à l'esprit que divers facteurs peuvent modifier de manière significative le montant de ces ressources) »; et renuméroter en conséquence les points suivants du paragraphe;

b) *Au paragraphe 8.16*

i) Supprimer le point b) et renuméroter les points restants en conséquence;

ii) À la fin des points c), d), e) et f), insérer les mots « et leur impact »;

c) *Au paragraphe 8.18*

Dernière phrase, après les mots « des publications périodiques et spéciales », insérer les mots « et des programmes radiophoniques – produits dans les langues locales et faisant une large place aux questions locales »;

d) *Textes portant autorisation du programme*

Sous la rubrique *Résolutions de l'Assemblée générale*, après la deuxième rubrique, insérer « 54/35 Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud ».